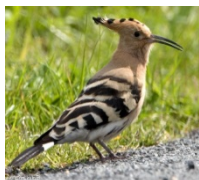


« La Huppe du Paradou »



Mairie de la Bernerie en Retz
16, rue Georges Clemenceau
44760 La Bernerie en Retz.

Compte-rendu de la rencontre du 01 avril 2022 entre la Huppe du Paradou et la Municipalité

Objet : sentier littoral

Après avoir eu connaissance de la décision municipale de renoncer à diligenter une étude auprès du CEREMA pour le sentier littoral dans le cadre des fonds de « France-Relance », nous avons fait parvenir un courrier à M. le Maire dans le but d'insister sur l'opportunité de présenter un dossier et avons, dans ce même courrier, souhaité une rencontre afin d'évoquer l'état des aménagements sur ce sentier entre les plages de la Rinais et de la Boutinardière. (voir le dernier article de notre site internet).

Cette réunion s'est déroulée le 01 avril, sur site, en présence de M. le Maire, Jacques Prieur et de Mme Patricia Carrara, Conseiller littoral et espaces verts. La Huppe du Paradou était représentée par Jean-Pierre Barbedette, Guy Dupin et Georges Blandin. Nous avons pu parcourir le sentier en partant de l'ENS des Roches Dorées jusqu'à la plage de la Boutinardière en passant par la Rinais.

M. le Maire nous a tout d'abord informés que deux dossiers vont être déposés dans le cadre de « France Relance ». Une mission d'étude vient d'être confiée au bureau d'études DCI Environnement portant sur l'aménagement sécurisé entre la rue Richelot et les Roches dorées. Ce bureau d'études doit apporter les éléments financiers correspondants permettant de déposer le dossier auprès de la DDTM. Le deuxième dossier concerne la réfection du platelage de la Grande plage.

Nous sommes ensuite descendus sur la plage de la Rinais où nous avons évoqué le manque de signalement du départ du sentier. Nous avons d'ailleurs été confortés dans notre requête par deux randonneurs qui cherchaient ce départ. Toutefois la municipalité hésite à mieux baliser ce départ, jugeant dangereux le passage sur les rochers. Nous avons soumis l'idée d'une corde pour sécuriser un peu le passage, tout en rappelant notre vœux de voir une étude se faire sur un aménagement permettant la continuité du sentier à marée haute (passerelle dans l'esprit pêcherie ou autre ouvrage). Nous avons aussi, sur cette plage noté la dégradation du mur de l'escalier de pierre qui s'aggrave d'année en année (pierres manquantes).

Nous avons poursuivi notre périple par le sentier jusqu'au bas du vallon de Versannes, notant au passage le très mauvais état des clôtures, le manque d'efficacité des exutoires d'eaux de ruissellement, le besoin de nettoyage des bancs.

Au bas du vallon de Versannes, nous avons évoqué le manque de signalisation des sanitaires, le ravinement du chemin et le délabrement de la clôture sur la propriété privée.

Nous avons aussi rappelé l'absence, depuis plus de deux ans, du panneau d'interdiction des chiens sur la plage en été, conformément à l'arrêté municipal.

Du vallon de Versannes à la Boutinardière, les mêmes problèmes que sur la première partie s'y retrouvent (clôtures, exutoires, bancs).

Nous avons terminé notre périple en remontant le chemin des Pierres Folles puis la rue du Trou de l'enfer, notant au passage un panneau isolé « sentier piétonnier » vers cette rue puis plus rien. Nous avons déjà soumis l'idée d'un balisage par la rue du Trou de l'enfer, puis la rue des Rives et l'ENS du vallon de Versannes pour rejoindre le bas de ce vallon.

Nous avons enfin reparlé du problème de traversée de véhicules à moteur dans l'ENS de Versannes rappelant que trois résidences ont toujours leur accès par cet Espace Naturel Sensible.

Cette visite sur site nous a semblé fructueuse et nous en remercions M. Prieur et Mme Carrera.

M. le Maire nous a bien sûr mis en garde sur le fait que les actions vont devoir être étalées sur quelques années du fait de leur importance.

Nous espérons toutefois voir assez rapidement quelques concrétisations.